

Séance du 18 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 11 juin 2015.
Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, GUÉROULT, DERRIEN, MÉNARD, Mmes AVENEL, VIÉNOT DE VAUBLANC, SWERTVAEGER, BRÉANT, DUPONT, QUESNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M.DESMARAIS, Mme CORADELLO.
M. DESMARAIS donne procuration à M. QUESNEY.

M. QUESNEY déclare la séance ouverte à vingt heures trente.

Mise en place d'un service commun d'instruction des documents d'urbanisme

M.QUESNEY présente M. CARRA, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Roumois Nord (CCRN), pour la présentation de la mise en place d'un service commun d'instruction des documents d'urbanisme.

A partir du 1^{er} juillet, le Service Urbanisme Mutualisé (S.U.M.) des communautés de communes prend le relais de la DDTM pour l'instruction des actes d'urbanisme déposés à compter de cette date. Ce service sera chargé des communes compétentes des Communauté de Communes de Beuzeville, Bourghtheroulde, Pont-Audemer et du Roumois Nord qui auront signé une convention avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer. L'année 2012 a servi de référence pour comptabiliser le nombre moyen de dossiers d'urbanisme. L'acte sera facturé 175 €.

La Commune de HAUVILLE devra signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ainsi que la convention cadre pour la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention d'adhésion avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer et celle de la CCRN.

Classe de neige

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet « Classe de neige » pendant l'année scolaire 2015-2016. Seule une classe sera concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation aux enfants domiciliés à Hauville (le montant sera fixé plus tard).

Dématérialisation

Le protocole PESv2 est le nouveau protocole d'échange standard que doivent utiliser les collectivités pour le transfert des flux comptables sur le portail DGFIP qui permet la dématérialisation complète des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) mais aussi des pièces justificatives.

L'échéance de ce protocole est proche. Pour ce faire, la collectivité doit être équipée d'un certificat électronique au nom du Maire pour signer électroniquement les bordereaux d'envois, ainsi que d'un parapheur électronique pour gérer le processus de visa et de signature.

Le prestataire des applicatifs financiers de la commune, SEGILOG, a fourni un devis pour le parapheur électronique, le certificat électronique de Monsieur le Maire et une formation pour la mise en œuvre du PESv2.

Le devis de SEGILOG s'élève à 1 085 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de SEGILOG.

Discussion affermage assainissement :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commission assainissement s'est réunie le mardi 16 juin et a rencontré M. GODU de la société SEEN. Le thème de la rencontre portait sur l'affermage du lagunage. La gestion du lagunage peut se faire de 3 façons différentes : la délégation au Service Public, le prestataire de service et une convention entre collectivités. M. GODU viendra à la prochaine réunion pour expliquer ces différentes solutions.

Questions diverses :

Le contrôle du paratonnerre de l'Eglise se fera le lundi 12 octobre 2015 au matin par la société BCNFOUDRE.

M. DERRIEN présente des devis pour le changement des douches dans les logements communaux de la poste et du petit logement au-dessus de l'école.

M. DROALIN propose un devis de 1 651 € TTC pour chaque logement.

M. LEVIEL propose un devis de 1 788 € TTC pour le logement de la poste et de 1 878 € TTC pour le petit logement au-dessus de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que les devis soient revus avec les entreprises concernées.

Un devis doit être demandé à M. JOLYS pour l'entretien de la chaudière au gaz.

SIEGE : programmation des travaux pour l'année 2016. Le Conseil propose :

- Enfouissement de la ligne, refaire l'éclairage public route de la Haye Aubrée.

La salle des fêtes est fermée du 29 juin au 7 juillet 2015 pour travaux.

La fresque dans la petite salle a été faite par M. FOLLIN à la création de la salle, il faudrait lui demander s'il peut la restaurer.

Le Conseil décide, à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de conserver la fresque. La petite salle sera repeinte en blanc.

Le Club de l'Amitié se réunit le mercredi 7 juillet 2015 dans la grande salle, la petite salle sera en travaux.

Concernant la sécurisation du bourg et le stationnement :

- Pour le ralentissement dans le bourg, 2 coussins berlinois seront implantés devant la mairie.
- 2 ralentisseurs seront installés au niveau de la « Rue au Gué » avec un décrochement en provisoire.

Une partie du financement se fera avec les amendes de police (subvention d'environ 40 % du Conseil Départemental).

La commission Bulletin Communal réfléchit si elle insère le comptage des voitures ainsi que la vitesse.

Présentation des communes nouvelles par M. MÉNARD et Mme VIÉNOT

DE VAUBLANC :

Un travail pour renouveler la carte du territoire français est lancé depuis de nombreuses années. L'objectif principal est une réduction du nombre des communes en créant des communes nouvelles qui seront des regroupements entre celles-ci.

Pour « s'unir », les communes devront avoir des frontières communes. Les communes nouvelles auront un maire et des adjoints. Les adjoints seront les maires des communes qui se seront regroupées. Les conseillers municipaux de la commune nouvelle seront les conseillers municipaux déjà en place (en ne dépassant pas un certain seuil). Ceci jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales.

Le principal avantage est que l'Etat prévoit le maintien des dotations de fonctionnement sur trois ans pour les communes qui s'associeraient avant le 1^{er} janvier 2016.

A l'origine de la commune nouvelle, une charte est votée. Celle-ci a pour objet de fixer l'histoire commune et l'intérêt des anciennes communes à s'associer, d'établir le nouveau fonctionnement des institutions, de rappeler ce qu'il est important de maintenir, de prévoir un projet global de territoire pour l'avenir.

Les taux d'imposition étant différents dans chaque commune, une période de 12 ans sera nécessaire pour les harmoniser.

Pour bénéficier de l'avantage financier proposé par l'Etat, il est impératif que la charte et la délibération soient prises avant le 31 décembre 2015.

Un projet de rassemblement entre les Communes de Hauville, Routot, Bouquetot, Rougemontier, La Haye de Routot, La Haye Aubrée, Eturqueraye est à l'étude.

Une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet a lieu à Routot le mercredi 8 juillet 2015.

L'aménagement pour l'école, demandé par le Conseil Municipal des Jeunes, sera financé par l'association du Pôle des Savoirs.

La société TOTAL RAFFINAGE propose d'apporter une aide financière pour l'isolation à l'école.

La commune a pour projet de créer une aire de repos aménagée pour les camping-cars. Il est possible de percevoir des subventions du Conseil Départemental (environ 60 %), de la Région Haute-Normandie, du Parc Régional des Boucles de Seine, et de la FEDER.

Il faut déposer un dossier auprès du programme LEADER avant le 31 juillet 2015.

M. MICHAUD demande s'il peut mettre ses ânes dans l'herbage derrière les Freyers. Le Conseil Municipal accepte à titre gratuit.

M. DERRIEN demande s'il est possible de faire une commande de fuel groupée entre les habitants et la commune. Des flyers seront mis dans le bulletin communal.

M. VERSAVEL informe le Conseil Municipal qu'il allait faire les invitations pour les récompenses des maisons fleuries.

M. VERSAVEL fera parti de la commission du personnel à titre consultatif.

